

Budget spécifique à des « projets citoyens »

Présentation

Les projets citoyens, c'est permettre aux habitants de la commune d'imaginer des projets qui participent de la vie de la cité. Pour cela, la municipalité a décidé d'ouvrir la voie à ce budget spécifique conformément à l'engagement qui avait été pris.

Ces projets doivent porter sur une compétence de la ville : autour des quartiers, d'aménagements, du vivre ensemble, du sport, de la culture, ...

Il s'agira de projets pérennes pour une ville « sociale, citoyenne et écologique ».

Le projet émanera d'un habitant ou d'un groupe d'habitants de Cabestany

Les règles d'attribution

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du budget spécifique à des « projets citoyens »

Article 1 : Objectifs

La Ville de Cabestany souhaite encourager et favoriser les initiatives des citoyens par le financement de projets favorisant le vivre ensemble dans la ville et ses quartiers

Article 2 : Conditions d'éligibilité

Critères de recevabilité d'un dossier :

- > Le porteur de projet doit habiter la commune de Cabestany.
- > Le porteur de projet doit être majeur*,
- > Les projets sont individuels ou collectifs,
- > En cas de projet collectif le groupe désigne un responsable du collectif qui recevra les convocations au nom du groupe.
- > Le projet doit avoir un impact sur le territoire de Cabestany et ses habitants. Il sera évalué sur les 3 dimensions : sociale, citoyenne et écologique

Les dossiers non éligibles :

- > Les projets incluant des coûts de fonctionnement

Modalités de réception :

- > Les dossiers complets devront être déposés avant le 30/09/2023 par mail :

contact@cabestany.com

ou par courrier à l'adresse suivante : Budget participatif – Mairie de Cabestany 3 Place des Droits de l'Homme 66330 CABESTANY

Modalités de réalisation :

Le projet doit être engagé dans un délai de 12 mois à partir des résultats du vote.

Le Jury :

Tout projet répondant à ces critères sera sélectionné par le jury.

Le jury a un pouvoir souverain d'appréciation du projet et du montant de l'aide financière proposée.

Le jury s'appuie notamment sur les indicateurs d'évaluation ci-dessous (non exhaustifs) :

* Pour les mineurs, un autre dispositif d'aide au projet existe : renseignement auprès du service jeunesse

- > L'investissement et l'implication du ou des porteur(s).
- > L'utilité sociale, citoyenne et l'impact sur le territoire.
- > L'impact écologique du projet.
- > La faisabilité du projet.
- > La sincérité et la cohérence du projet.
- > La créativité du ou des porteur(s).
- > La dynamique collective du projet.
- > L'opportunité du projet.

Les projets sélectionnés seront présentés lors d'une réunion publique.

A l'issue de cette présentation, un vote de l'ensemble des habitants sera organisé (vote papier et numérique). Les projets obtenant le plus de suffrages seront retenus dans les limites de l'enveloppe affectée au budget participatif

Article 3 – Montant des aides financières et conditions de versement

Pour 2023, le budget participatif est doté d'une enveloppe de 35 000 € attribué à un projet ou réparti entre plusieurs projets

Article 4 – Organisation du Jury

Sous la présidence d'un(e) élu(e) de la Ville, un jury sera constitué d'élus, de référents de quartier et de techniciens

L'évaluation des projets se fera à partir d'une grille de notation complétée par chaque membre du jury. Chaque projet recevra une note égale à la somme des notes individuelles des membres du jury

Article 5 – Engagement des lauréat(e)s

Le(s) lauréat(s) présentera(ont) le projet lors d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Cabestany

Article 6 – Pièces à joindre au dossier

Le dossier de candidature avec les pièces demandées :

- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois) du porteur de projet individuel ou du référent pour un collectif
- Copie de la pièce d'identité
- Eventuellement des illustrations du projet : Plan, photo(s), montage